

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



Un patrimoine  
préservé et partagé  
pour un territoire  
attractif

2018 - 2021

essonne.fr

Territoire aux nombreux atouts naturels, l'Essonne est composée de patrimoines remarquables, témoins historiques de son développement. **Éléments mémoriaux, ces patrimoines confèrent aux Essonnais un sentiment d'appartenance territoriale. Les préserver, c'est donc construire et conforter l'identité de l'Essonne.**

Avec son Plan départemental de préservation et de valorisation du patrimoine, le Département s'engage en faveur de la conservation des biens culturels essonnais avec pour objectifs de mieux les faire connaître.

**Le plan s'engage à travers trois axes majeurs fortement liés : le soutien à la restauration et conservation des patrimoines ; le renforcement de leur connaissance et de leur appropriation par les Essonnais ; leur rôle dans l'attractivité territoriale.**

Ainsi, au moyen des différents dispositifs d'aides en fonctionnement et en investissement à destination des collectivités, des associations ou des propriétaires de monuments historiques, le Département fait de la préservation du patrimoine l'une des priorités de sa politique culturelle.

**Par ce plan, le Conseil départemental réaffirme son attachement à un héritage commun qu'il compte rendre accessible à tous les Essonnais, et particulièrement aux plus jeunes, futurs garants de sa protection.**



**Aurélie Gros**  
Vice-présidente déléguée  
à la culture, au tourisme  
et à l'action extérieure



**François Durovray**  
Président du Département  
de l'Essonne

# SOUTENIR LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ESSONNIEN

Le Département s'engage pour la préservation du patrimoine dans toute sa diversité : patrimoine bâti, mobilier, collections, archives, qu'il soit protégé ou non au titre des monuments historiques, afin de garantir sa transmission aux générations futures dans une logique de développement durable :

## ① En finançant la restauration et la conservation du patrimoine

- > Renforcement du dispositif d'aide à l'investissement culturel (AIC), à destination des collectivités propriétaires de patrimoine bâti ou mobilier d'intérêt. Le Département s'engage en particulier pour la restauration du patrimoine bâti essonnien :
  - en augmentant l'enveloppe dévolue aux projets de restauration
  - en accroissant le plafond d'aide
  - en ouvrant l'aide aux propriétaires privés d'édifices protégés au titre des monuments historiques

## ② En protégeant et sauvegardant le patrimoine

- > Soutien à la Fondation du patrimoine pour son rôle de relais auprès des communes, EPCI et propriétaires privés
- > Soutien au groupement Rempart et aux associations qui œuvrent à la transmission et la restauration du patrimoine

## ③ En restaurant le patrimoine départemental

- > Réalisation d'études et de travaux de restauration visant à rendre au patrimoine départemental, son rang d'exception

## La fondation Essonne Mécénat

Le Département souhaite renforcer l'identité du territoire en favorisant l'appropriation du patrimoine par les citoyens en encourageant le mécénat populaire et d'entreprise. Pour cela, il a créé la fondation Essonne Mécénat, sous l'égide de la Fondation du patrimoine et parrainée par Stéphane Bern, pour recueillir des dons destinés à la préservation du patrimoine propriété du Département. Il s'agit d'une première en France. Trois lieux emblématiques bénéficieront de ces fonds : les domaines départementaux de Chamarande et de Méréville ainsi que la Maison-atelier Foujita.

FONDATION  
ESSONNE  
MÉCÉNAT

Sous l'égide de la Fondation du patrimoine

# VALORISER ENSEMBLE LE PATRIMOINE ESSONNIEN

Le Département accompagne les acteurs locaux qui œuvrent tous les jours pour rendre le patrimoine accessible au plus grand nombre. En soutenant leurs initiatives, le Département met en lumière la connaissance approfondie qu'ils ont de leur territoire, dans une dynamique de renforcement du lien social et de développement durable. L'action départementale se concrétise :

## ① En animant et coordonnant la connaissance sur le territoire

- > Organisation d'expositions et d'événements culturels départementaux
- > Création de circuits patrimoniaux de découverte du territoire
- > Mise en place et financement d'ateliers pédagogiques à destination du jeune public et référencement des offres du Département et des partenaires sur la plateforme numérique ODE91
- > Soutien à la création de nouveaux moyens de médiation, notamment numériques

## ② En apportant un soutien méthodologique et financier aux acteurs patrimoniaux

- > Subventions aux communes grâce au dispositif des contrats culturels de territoire (CCT) : aides en fonctionnement en faveur des projets culturels patrimoniaux et pour les musées labellisés "Musées de France"
- > Subventions aux associations de patrimoine local grâce aux dispositifs de l'aide au dynamisme associatif (ADA), de l'aide aux opérateurs culturels (AOC) ou de l'aide aux opérateurs culturels structurants (OCS) ainsi qu'une aide en investissement

## Les offres pédagogiques

Les équipements départementaux proposent tout au long de l'année une offre pédagogique riche : visites guidées, ateliers de pratiques artistiques et de découverte du patrimoine culturel et naturel, initiation à l'archéologie, etc. Le Département joue un rôle ressource auprès des partenaires grâce au prêt d'expositions itinérantes et d'outils pédagogiques afin de développer les projets culturels et patrimoniaux sur le territoire.



# PLACER LE PATRIMOINE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Département s'engage dans une démarche de valorisation de l'offre patrimoniale pour en faire un véritable vecteur de dynamisme territorial, tout en respectant l'intégrité des sites. La diversité du patrimoine essonnien, la proximité avec la capitale et l'évolution des pratiques touristiques sont de véritables atouts pour valoriser l'identité essonnienne. Ainsi, le Département s'engage :

## ① En structurant et en animant le réseau des acteurs du patrimoine

- > Organisation de rencontres régulières avec les acteurs du patrimoine
- > Relai des initiatives des communes, intercommunalités et associations, notamment lors des Journées européennes du patrimoine

## ② En renforçant l'image de l'Essonne grâce au patrimoine

- > Améliorer la signalétique routière pour les sites emblématiques
- > Encourager et accompagner les propriétaires privés de monuments historiques à ouvrir leurs édifices au public

> Accompagner la Région Île-de-France dans sa démarche de création du label "patrimoine d'intérêt régional"

> Favoriser les nouveaux modes de découverte des lieux patrimoniaux, notamment en matière de nouvelles technologies

## ③ En faisant des grands projets départementaux les supports du développement territorial

> Réhabiliter et développer les sites départementaux dans le but de renforcer leur attrait touristique et de les ouvrir plus largement au public.

# AIDES FINANCIÈRES POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

## 1 - VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ

### Propriétaire d'un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques

Les travaux peuvent être subventionnés sous réserve :

- > des avis réglementaires suivant le Code du patrimoine,
- > de non commencement des travaux avant la décision de l'administration.

Les différentes aides publiques sont soumises à conditions et peuvent être ou non cumulables entre elles.

### Département de l'Essonne

> Aide à l'investissement culturel (AIC)  
Laura Ritter  
Direction de la culture et de l'action internationale (DCAI)  
Tél. 01 53 85 75 01  
lritter@cd-essonne.fr

> Contrats de partenariat et contrats ruraux  
Direction de l'animation territoriale de l'attractivité et des contrats (DATAC)  
Tél. 01 60 91 97 02

### Unité départementale d'architecture et du patrimoine (UDAP)

Tél. 01 69 91 95 10  
udap91@culture.gouv.fr  
Rendez-vous en ligne :  
www.essonne.gouv.fr

### Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Île-de-France

Détails et conditions :  
www.culture.gouv.fr  
Laurence Michelin  
Tél. 01 56 06 50 53  
laurence.michelin@culture.gouv.fr

### Région Île-de-France

Détails et conditions :  
www.iledefrance.fr  
Cécile Chenot  
Chargée de mission pour le département 91  
Tél. 01 53 85 78 57  
cecile.chenot@iledefrance.fr

### Fondation du patrimoine

Détails et conditions :  
www.fondation-patrimoine.org  
Gérard Morin  
Délégué départemental  
Tél. 06 80 38 86 85  
gerard.morin911@orange.fr

### Propriétaire d'un édifice non protégé au titre des monuments historiques

### Département de l'Essonne

- Aide à l'investissement culturel - AIC  
Laura Ritter  
Direction de la culture et de l'action internationale (DCAI)  
Tél. 01 53 85 75 01  
lritter@cd-essonne.fr

- Contrats de partenariat et contrats ruraux  
Direction de l'animation territoriale de l'attractivité et des contrats (DATAC)  
Tél. 01 60 91 97 02

### Région Île-de-France

Détails et conditions :  
www.iledefrance.fr  
Cécile Chenot  
Tél. 01 53 85 78 57  
cecile.chenot@iledefrance.fr

### Fondation du patrimoine

Détails et conditions :  
www.fondation-patrimoine.org/  
Gérard Morin  
Délégué départemental  
Tél. 06 80 38 86 85  
gerard.morin911@orange.fr

### Parc naturel régional (PNR) de la Vallée de Chevreuse

*Aides réservées exclusivement aux communes inscrites dans le PNR*  
Détails et conditions :  
www.parc-naturel-chevreuse.fr/  
Amandine Robinet  
Tél. 01 30 52 09 09  
a.robinet@parc-naturel-chevreuse.fr

### Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais

*Aides réservées exclusivement aux communes inscrites dans le PNR*  
Détails et conditions :  
www.parc-gatinais-francais.fr/  
Tél. 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr

### Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne (CAUE 91)

Les architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE vous apportent leur expertise et vous conseillent.  
Détails : www.caue91.asso.fr  
Tél. 01 60 79 35 44  
caue91@caue91.asso.fr

### Propriétaire d'un objet classé ou inscrit au titre des monuments historiques

Pour être éligible, le dossier de restauration doit avoir fait l'objet d'un avis scientifique et technique du conservateur des antiquités et objets d'art (CAOA) et du conservateur des monuments historiques.

#### Département de l'Essonne

Aide à l'investissement culturel - AIC  
Laura Ritter  
Direction de la culture et de l'action internationale (DCAI)  
Tél. 01 53 85 75 01  
lritter@cd-essonne.fr

#### DRAC Île-de-France

Détails et conditions :  
www.culture.gouv.fr/  
Sandrine Defacq  
Tél. 01 56 06 50 75  
sandrine.defacq@culture.gouv.fr

#### Région Île-de-France

Détails et conditions :  
www.iledefrance.fr  
Cécile Chenot  
Tél. 01 53 85 78 57  
cecile.chenot@iledefrance.fr

### Propriétaire d'un objet non protégé au titre des monuments historiques

#### Département de l'Essonne

Aide à l'investissement culturel - AIC  
Laura Ritter  
Direction de la culture et de l'action internationale (DCAI)  
Tél. 01 53 85 75 01  
lritter@cd-essonne.fr

### Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais

*Aides réservées exclusivement aux communes inscrites dans le PNR*  
Détails et conditions : www.parc-gatinais-francais.fr/Tél. 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr

## 2 - VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE PRIVÉ

### Propriétaire d'un édifice classé ou inscrit au titre des monuments historiques

Les travaux peuvent être subventionnés sous réserve :

> des avis réglementaires suivant le Code du patrimoine,  
> de non commencement des travaux avant la décision de l'administration.

Les différentes aides publiques peuvent être cumulables, sous conditions.

#### Département de l'Essonne

Aide à l'investissement culturel - AIC  
Laura Ritter  
Direction de la culture et de l'action internationale (DCAI)  
Tél. 01 53 85 75 01  
lritter@cd-essonne.fr

#### DRAC Île-de-France

Détails et conditions : www.culture.gouv.fr  
Laurence Michelin  
Tél. 01 56 06 50 53  
laurence.michelin@culture.gouv.fr

#### Région Île-de-France

Détails et conditions : www.iledefrance.fr  
Cécile Chenot  
Tél. 01 53 85 78 57  
cecile.chenot@iledefrance.fr

#### Fondation du patrimoine

Détails et conditions :  
www.fondation-patrimoine.org/  
Gérard Morin  
Délégué départemental  
Tél. 06 80 38 86 85  
gerard.morin911@orange.fr

### Propriétaire d'un édifice non protégé au titre des monuments historiques

#### Région Île-de-France

Détails et conditions :  
www.iledefrance.fr/  
Cécile Chenot  
Tél. 01 53 85 78 57  
cecile.chenot@iledefrance.fr

### Parc naturel régional (PNR) de la Vallée de Chevreuse

*Aides réservées exclusivement aux communes inscrites dans le PNR*  
Détails et conditions :  
www.parc-naturel-chevreuse.fr/  
Amandine Robinet  
Tél. 01 30 52 09 09  
a.robinet@parc-naturel-chevreuse.fr

### Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais

*Aides réservées exclusivement aux communes inscrites dans le PNR*  
Détails et conditions :  
www.parc-gatinais-francais.fr/  
Tél. 01 64 98 73 93  
accueil@parc-gatinais-francais.fr

### Label Fondation du patrimoine

Détails et conditions :  
www.fondation-patrimoine.org/  
Gérard Morin  
Délégué départemental  
Tél. 06 80 38 86 85  
gerard.morin911@orange.fr

### Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne (CAUE)

Les architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE vous apportent leur expertise et vous conseillent.  
Détails : www.caue91.asso.fr  
Tél. 01 60 79 35 44  
caue91@caue91.asso.fr

Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —



Je réseaute,  
Tu réseoutes,  
Nous réseautons ...

Acteurs de la culture  
et du patrimoine,  
rejoignez-nous!

[agenda.essonne.fr](http://agenda.essonne.fr)

#JPAT91